

**DECISION N° 00056** /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2025 du **11 JUIN 2025** modifiant la décision n°00024 D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2025 du 12 mai 2025, portant d'attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence n°00003/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 27 mars 2025, pour l'acquisition des tracteurs pour les stations d'élevage.

**LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,**

- Vu la Constitution  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques;  
Vu la loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement  
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;  
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;  
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;  
Vu la décision n°00007/D/MINEPIA du 14 février 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animale ;  
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;  
Vu la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP DU 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, consignation de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;  
Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2025.

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence n°00003/AONO/MINEPIA/CIPM/2025 du 27 mars 2025, pour l'acquisition des tracteurs pour les stations d'élevage

**DECIDE**

**Article 1er** : La décision portant attribution de l'appel d'offres susmentionné est à compter de la date de signature de la présente décision modifiée ainsi qu'il suit :

**Au lieu de :**

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai d'exécution
Société Camerounaise de Développement Agroalimentaire et de l'Agriculture S.A BP: 2390 YAOUNDE Tél. : 690 33 20 50/ 694 34 46 08	cent quatre-vingt-dix-neuf millions six cent mille (199 600 000)	Station laitière de Ngaoundéré et la Station Zootechnique de Wakwa	Cent vingt (120) jours.

Lire :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai d'exécution
Société Camerounaise de Développement Agroalimentaire et de l'Agriculture S.A BP: 2390 YAOUNDE Tél. : 690 33 20 50/ 694 34 46 08	cent quatre-vingt-quinze millions six cent huit mille (195 608 000)	Station laitière de Ngaoundéré et la Station Zootechnique de Wakwa	Cent vingt (120) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, 11 JUIN 2025

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches  
et des Industries Animales,

**MAITRE D'OUVRAGE**



Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- MINEPIA/CIPM
- Archives/Chronos